

Réunion du 17 octobre 2024 au 17 octobre 2024

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****P1****Agir pour l'Agriculture et la Forêt****E301**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 26 juin 2014 relative à l'organisation et au pilotage des politiques européennes,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget primitif 2024 notamment son programme n°E301 « Agir pour l'Agriculture et la Forêt »

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,**CONSIDERANT** la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme d'un montant de 2 500 000 € (AP) en complément des crédits affectés antérieurement par décision de la Commission permanente du 28 septembre 2018 (opération Astre n° 2018\_11313), soit un budget global de 5 700 000 € pour la mise en œuvre par l'Agence de services et de paiement (ASP) de la mesure Conversion (CAB) et Maintien (MAB) de l'agriculture biologique, permettant de prendre en compte le financement du MAB pour la dernière campagne de transition de l'année 2024 dans le cadre de la programmation PDRR 2014-2020.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ces élus ne prennent pas part au vote : Michelle BRUNET, André MARTIN, Patricia MAUSSION.

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs